Accident du travail

Bonjour, il y a quelque jours je me suis brûler au deuxième degré sur la main au travail, suite à cela j ai été a l hôpital et j y ai déclarer un accident de travail. Aujourd'hui j ai recut ma paye il me manque la moitier de mon salaire (j ai été arrêter 10 kours) et mon patron ne ma jamais fait remplir de feuille d accident de travail, est ce qu il fallait en faire une si oui je ne comprend pas pourquoi il me manque autant d argent merci pour vos réponse
Par Henriri
Hello!
Quand vous avez informé votre employeur de votre accident (le jour même je suppose), il faut surtout que votre employeur ait lui-même déclaré cet accident du travail à la Sécurité Sociale. Interrogez votre patron (le Sce RH ou comptable de l'entreprise) pour signaler cette anomalie ou en savoir la cause, mais elle va pouvoir se corriger.
A+
Bien merci je vais le faire :)